



3 Rue Général de Chabrilan
26 200 MONTELMAR
Téléphone : 04.75.53.43.40
Télécopie : 04.75.92.57.54

PREPARATION A L'EXAMEN D'ADMISSION EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES TITULAIRES DU D.E.A.S. ET D.E.A.P.

INFORMATIONS GENERALES A CONSERVER

1. LES CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS :

- Les personnes âgées de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.
- Les titulaires du Baccalauréat obtenu en France (toutes les séries).
- Les titulaires de l'un des titres énoncés par l'arrêté du 25 août 1969 modifié susvisé, ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat français en application du décret n°81-1221 du 31 décembre 1981 susvisé.
- Les titulaires d'un titre homologué au minimum au niveau IV.
- Les titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ou les personnes ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université.
- Les candidats de classe de terminale ; leur admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat français.
- Les personnes titulaires d'une autorisation du jury régional (de validation des acquis).
- Les titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-médico-psychologique qui justifient de trois ans d'exercice professionnel dans l'une ou l'autre de ces qualités à la date du début des épreuves en Mars 2017.

Conditions spécifiques aux dispenses de scolarité :

- **Les titulaires du diplôme d'aide-soignant ou du diplôme d'auxiliaire de puériculture** qui justifient de **trois ans d'exercice professionnel** dans l'une ou l'autre de ces qualités à la date du début des épreuves en Mars 2017.

2. LES CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Préinscription à l'aide de la fiche ci-jointe **du 23 Mai au 23 Septembre 2016.**

Enregistrement des candidats par ordre d'arrivée des dossiers : 20 places.

Une liste d'attente classée par ordre de priorité sera constituée en cas de désistements.

- **Avec l'envoi du dossier d'inscription** vous devez nous faire parvenir :

- **un chèque d'un montant de 41,00 €* correspondant aux frais de gestion du dossier** (à l'ordre du Trésor Public)

*En cas de désistement cette somme reste acquise à l'IFSI

- **Le 14 Novembre 2016 au plus tard**, vous devrez nous faire parvenir :

- **un chèque d'un montant de 450,00 euros** correspondant au solde du **coût de la formation.**

(à l'ordre du Trésor Public)

Les candidats inscrits n'ont pas le statut d'étudiant.

Début de la formation : **Le 1^{er} Décembre 2016**

Dans nos locaux : 3 Rue Général de Chabrilan – 26200 MONTELMAR

3. LA FORMATION

3.1- Les objectifs :

En approfondissant les méthodologies d'expression professionnelle écrite, le dispositif permettra d'augmenter vos capacités de réussite aux épreuves de sélection.

La session accueille 20 aides-soignant(e)s justifiant de trois ans d'exercice professionnel.

Elle s'appuie sur une pédagogie active basée sur la mobilisation des capacités cognitives et émotionnelles des participants (aptitudes à s'auto-évaluer, à mettre en valeur ses connaissances professionnelles, à se remettre en question, à faire preuve de flexibilité et à décider).

Cette préparation vous permettra de :

- Comprendre la nature de l'épreuve et ses exigences
- Développer vos capacités d'analyse, de synthèse et d'explicitation
- Confirmer vos méthodes de travail et de recherche documentaire
- Consolider vos bases fondamentales en communication écrite afin de rédiger avec aisance
- Exercer vos connaissances en opérations et raisonnement numériques
- Bénéficier d'un suivi pédagogique individualisé assuré par le cadre de santé coordonnateur de la formation.

3.2 - Le contenu :

Les séances sont réparties sur différents domaines :

Un axe culture et exercice professionnel :

En s'appuyant sur vos connaissances professionnelles, des situations de soins seront abordées dans plusieurs champs : éthique, culturel, sociologique, historique, juridique, anthropologique, psychologique, économique.

Un axe méthodologie rédactionnelle :

Les entraînements proposés renforceront vos acquis en vocabulaire professionnel et en expression écrite. L'accent sera mis sur la compréhension des questions, la sélection des informations pertinentes, l'analyse des situations de soins, l'organisation des idées et la rédaction d'une réponse riche et structurée.

Un axe de préparation à l'évaluation des connaissances numériques :

Des temps d'exercice seront destinés à travailler les opérations numériques de base dans un contexte professionnel.

Un axe progression :

Ces séances permettront un entraînement individuel avec repérage de vos aptitudes à développer et mobiliser des connaissances grâce à un travail dense et organisé.

Deux épreuves sont organisées dans les conditions réelles du concours officiel.

Une aide individualisée vous permettra de vous perfectionner aussi entre les séances. Des sujets seront disponibles et, en fonction de votre demande, seront corrigés par les intervenants.

Les séances en groupe, complétées d'un accompagnement pédagogique personnalisé, permettent ainsi à chacun d'enrichir son positionnement professionnel.

3.3 - Les méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques et échanges avec les formateurs,
- Travaux dirigés : revue de presse, débats écrits, ateliers d'analyse.....
- Travaux écrits personnels
- Entraînement à l'épreuve écrite.

En cas de modification des modalités du concours d'entrée en formation infirmière, nous pourrions être amenés à réajuster le contenu de la formation.

3.4 - Le rythme et la durée :

La formation comporte **45 heures réparties en 15 séances du 1^{er} Décembre 2016 au 16 Mars 2017.**

Les séances sont programmées soit de 9h à 12h, soit de 15h à 18h le mardi ou le jeudi.

Les dates seront données dès l'inscription.

4 . LE COÛT DE LA FORMATION :

Le coût inclut l'ensemble des prestations avec accès libre au centre de documentation.

Frais de gestion	41,00 Euros à l'inscription Chèque à l'Ordre du « Trésor Public » En cas de désistement du candidat, les frais de gestion restent acquis à l'IFSI
Coût de la formation :	450,00 €
Echéance de paiement :	Le 14 Novembre 2016

Toute formation commencée est due en totalité.